

DEPARTEMENT
DU RHONE

ARRONDISSEMENT
DE LYON

CANTON
DE SAINT GENIS LAVAL

REPUBLIQUE FRANCAISE

CANTON DE SAINT GENIS LAVAL

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 02 avril 2024

Nombre de membres	
Art L2121-2 code des collectivités territoriales :	35

Liste des délibérations examinées affichée le 08
avril 2024

Date de convocation du Conseil Municipal : 22
mars 2024

Nombre des Conseillers Municipaux
en exercice au jour de la séance : 35

Président : Madame Marylène MILLET

Secrétaire élu : Madame Laure LAURENT

Membres présents à la séance :

Marylène MILLET, Stéphane GONZALEZ, Laure
LAURENT, Ikrame TOURI, David HORNUS, Françoise
BÉRARD, Patrick FAURE, Yves GAVALT, Delphine
CHAPUIS, Laurent DURIEUX, Frédéric RAGON,
Camille EL-BATAL, Claudia VOLFF, Etienne FILLLOT,
Eric VALOIS, Sonia MONFORT, Bruno DANDOY, Coralie
TRACQ, Laurent KAZMIERCZAK, Yamina SERI, Emile
BEYROUTI, Céline BALITRAN-FAURE, Philippe
MASSON, Jean-Christian DARNE, Eliane NAVILLE,
Fabienne TIRTIAUX, Guillaume COUALLIER, Fabien
BAGNON, Nejma REDJEM

Membres absents excusés à la séance :

Jacky BÉJEAN, Céline MAROLLEAU, Aïcha
BEZZAYER, Caroline VARGIOLU, Pascale ROTIVEL,
Eric PEREZ

Pouvoirs :

Jacky BÉJEAN à Françoise BÉRARD, Céline
MAROLLEAU à Stéphane GONZALEZ, Aïcha BEZZAYER
à Marylène MILLET, Caroline VARGIOLU à Laure
LAURENT, Pascale ROTIVEL à Fabienne TIRTIAUX, Eric
PEREZ à Fabien BAGNON,

Membres absents à la séance :

APPROBATION DE LA STRATÉGIE
EN FAVEUR DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE DE LA VILLE DE
SAINT-GENIS-LAVAL INTITULÉE
"CAP27 ! OBJECTIF TERRITOIRE
ENGAGÉ" ET DEMANDE DE
LABELLISATION TERRITOIRE
ENGAGÉ CLIMAT-AIR-ENERGIE 2
ÉTOILES

Délibération : 04.2024.027

Transmis en préfecture le : 08/04/2024

RAPPORTEUR : Monsieur Stéphane GONZALEZ

Vision stratégique et objectifs de la politique climat-air-énergie

L'urgence écologique et climatique oblige la ville de Saint-Genis-Laval en tant que collectivité locale, à travers ses compétences directes, sa responsabilité à organiser et planifier le territoire mais aussi à travers sa capacité à embarquer tous les acteurs du territoire autour d'un projet commun. L'équipe de scientifiques menée par le chercheur suédois Johan Rockström a démontré que pour chacun des neufs grands processus impliqués dans le fonctionnement du « système Terre », une limite à ne pas franchir est définie. Chaque limite augmente le risque de déstabiliser l'environnement planétaire de manière irréversible, avec des impacts majeurs pour les êtres vivants. Aujourd'hui, six limites planétaires sont dépassées.

A son échelle, la ville souhaite donc travailler à la fois sur l'atténuation du changement climatique pour limiter les répercussions des activités humaines sur le climat, mais également sur l'adaptation à ses effets afin de réduire la vulnérabilité du territoire. Il s'agit également d'œuvrer pour la préservation de la qualité de l'air et pour la maîtrise, la sobriété et l'indépendance énergétique. Ces objectifs s'inscrivent également à travers une volonté de justice sociale à l'égard des habitants et qui permettra d'enclencher une transition écologique et énergétique saine et fiable.

La ville de Saint-Genis-Laval s'est engagée dès 2013 dans la réalisation d'un Agenda 21, suivi et mis en œuvre jusqu'à 2019. Cet engagement s'est poursuivi à travers le Plan Climat Air Énergie Territorial de la Métropole de Lyon. L'engagement dans la démarche « Territoire Engagé Transition écologique – label Climat-Air-Énergie » de l'ADEME, matérialisé par la délibération 02.2023.002 du 2 février 2023, est une suite logique pour la ville de Saint-Genis-Laval afin de structurer sa démarche sur les enjeux climatiques et énergétiques de manière transversale à l'ensemble des services de la ville. L'inflexion de la trajectoire est donc engagée, mais pour atteindre les objectifs visés à 2050, il est nécessaire d'accélérer le processus de transition.

Dans le cadre de la mise en œuvre de sa stratégie climat-air-énergie et en tant que signataire du PCAET 2030, la Ville s'engage à respecter les objectifs suivants, tels qu'ils ont été inscrits dans le document stratégique (*année référence : 2000*) :

- Réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) : - 43% en 2030 / neutralité carbone en 2050
- Réduction de la consommation d'énergie : - 30% en 2030 / -63% en 2050
- Part des énergies renouvelables dans la production locale : 17% en 2030 / 53% en 2050

Demande de label Territoire Engagé Climat-Air-Énergie : plan d'actions

Territoire Engagé Climat-Air-Énergie, déclinaison française du label européen european energy award (eea), est porté par l'ADEME. C'est un outil opérationnel structurant qui facilite la réalisation d'un Plan Climat Air Énergie Territorial, d'un Agenda 21, le respect des engagements de la Convention des maires et la mise en œuvre d'une politique climat-air-énergie performante.

Territoire Engagé Climat-Air-Énergie constitue à la fois un outil opérationnel d'amélioration continue et un moyen de reconnaissance de la qualité de la politique climatique de la collectivité. La politique climat-air-énergie de la collectivité est formalisée dans un référentiel normalisé au niveau européen.

Le label est attribué en fonction du niveau de performance de la collectivité. Celle-ci résulte des moyens que se donne la collectivité pour atteindre des objectifs énergie-climat : stratégie délibérée, pilotage technique et politique, moyens financiers alloués aux différents axes, résultats obtenus, etc.

Saint-Genis-Laval est évaluée sur la base de ses compétences propres dans 6 axes impactant les consommations d'énergie, les émissions de CO2 associées et la qualité de l'air :

- La planification territoriale,
- Le patrimoine de la collectivité,
- L'approvisionnement énergie, eau et assainissement,
- La mobilité,
- L'organisation interne,
- La coopération et la communication.

Pour atteindre les objectifs fixés plus haut et afin de poursuivre ses efforts pour lutter contre le changement climatique, la ville s'engage à mettre en œuvre un plan d'actions ambitieux et transversal se rapportant à toutes les thématiques du référentiel du programme Territoire Engagé. La construction de ce programme a été menée sur plusieurs mois sous forme de 2 séries de 3 ateliers réunissant différents services et élus, aidés par leur conseiller Territoire Engagé Climat-Air-Énergie.

Le plan d'actions CAP27 ! Objectif Territoire Engagé, a été validé lors du comité de pilotage du 14 février 2024 et repose sur 6 domaines clés et 25 actions constituées d'une centaine de mesures en annexe de la présente délibération. Les mesures sont ainsi coordonnées, planifiées au niveau d'horizons temporels différents (long terme, moyen terme et court terme). Elles impliquent le conseil municipal et l'administration.

Le budget prévu pour respecter les engagements sur 4 ans est estimé à 7 421 150 €. Ce budget comprend à la fois des actions et projets déjà prévus dans la PPI et parfois déjà engagés au stade d'études, mais aussi de nouvelles actions et mesures. Il s'agit d'estimation et d'orientation et le budget de la ville sera voté chaque année, comme la réglementation l'impose.

Pour mettre en œuvre ce plan d'actions, une nouvelle organisation interne s'impose en vue de favoriser transversalité et communication. Le service développement durable est nommé pilote du plan d'actions et le portage politique de la démarche est assuré par la Maire, le 1er adjoint à l'économie et à l'environnement, le conseiller municipal délégué à la transition écologique et la conseillère municipale déléguée aux mobilités actives. L'instance du comité de pilotage, qui réunit la Maire, les directions, six élus associés aux enjeux du plan d'actions, le chef de projet et l'ADEME, sera chargée de prioriser et de suivre les mesures de la feuille de route pour 2027.

Les moyens mis en œuvre par la collectivité pour réaliser son plan d'actions seront suivis annuellement dans le cadre de Territoire Engagé Climat-Air-Énergie, ainsi que les résultats obtenus en matière d'émission de GES, de polluants atmosphériques et de baisse de la consommation énergétique, lorsque cela est possible. Ainsi, Saint-Genis-Laval s'engage à suivre annuellement les indicateurs suivants, vérifiés à l'occasion de la visite annuelle du conseiller Territoire Engagé :

Nom de l'indicateur	Valeur actuelle	Commentaires	Objectifs
Émissions de gaz à effet de serre globales annuelles du territoire (tonne équivalent -teq- CO2)	53900 TeqCO2	Données ORCAE 2022	- 43 % en 2030 (par rapport à 2000)
Émissions de gaz à effet de serre annuelles du territoire par habitant (teq CO2/hab)	2.5TeqCO2 par habitant	Données ORCAE 2022	
Consommation énergétique globale annuelle du territoire (GWh)	328 GWh	Données ORCAE 2022	-30 % en 2030 (par rapport à 2000)
Consommation énergétique annuelle du territoire par habitant (MWh/hab.an)	15.6 MWh par hab	Données ORCAE 2022	
Part modale de la voiture (en nombre de déplacements)	41%	Indicateur tout déplacement. Source : Métropole de Lyon (échelle métropole)	35 % en 2030
Consommation d'énergie finale des bâtiments publics (rapporté à la surface du patrimoine, en kWh/m ²)	141 kWh/m ²	Source : rapport Sigerly 2020	-30 % en 2030 (par rapport à 2000)
Taux de production d'énergie renouvelable pour la chaleur et le rafraîchissement sur le territoire (en %)	8.9 %	Données ORCAE 2022	17 % en 2030 (par rapport à 2000)

C'est donc dans cette dynamique que Saint-Genis-Laval dépose sa demande de labellisation 2 étoiles au label Territoire Engagé Climat-Air-Energie auprès de la Commission Nationale du Label.

Cette démarche intitulée « CAP27 ! Objectif Territoire Engagé » est une opportunité pour permettre la structuration et le suivi du plan d'actions et pour aider au travail de transversalité et de partenariat avec les différentes parties prenantes. La commune considère cette démarche comme stratégique pour son territoire afin de permettre et amplifier la poursuite des efforts et actions pour être à la hauteur de l'urgence climatique et de la ville de demain.

Vu la délibération n°02.2023.002 du 02/02/2023, engageant la commune dans la démarche de l'ADEME ;

Vu l'avis de la commission n°2 « Aménagement durable, Cadre de vie, Urbanisme, Mobilités, Transition écologique » du 19 mars 2024 ;

Où l'exposé du rapporteur ;

Mesdames, Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir,

- **APPROUVER** la stratégie climat-air-énergie et les objectifs associés ;
- **APPROUVER** le plan d'action climat-air-énergie CAP27 ! Objectif Territoire Engagé joint en annexe ;
- **AUTORISER** madame la maire à demander le label Territoire Engagé Climat-Air-Énergie 2 étoiles et à déposer le dossier auprès de la Commission nationale du label.

Après avoir entendu l'exposé de **Monsieur Stéphane GONZALEZ**,

Invité à se prononcer et après en avoir délibéré,

- LE CONSEIL ADOPTE A L'UNANIMITE CETTE DELIBERATION -

Le secrétaire de séance,

Laure LAURENT

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

**La Maire,
Marylène MILLET**



Liste des élus ayant voté POUR

Marylène MILLET, Stéphane GONZALEZ, Laure LAURENT, Jacky BÉJEAN, Ikrame TOURI, David HORNUS, Françoise BÉRARD, Patrick FAURE, Céline MAROLLEAU, Yves GAVault, Aïcha BEZZAYER, Delphine CHAPUIS, Laurent DURIEUX, Frédéric RAGON, Camille EL-BATAL, Claudia VOLFF, Etienne FILLOT, Eric VALOIS, Sonia MONFORT, Caroline VARGIOLU, Bruno DANDOY, Coralie TRACQ, Laurent KAZMIERCZAK, Yamina SERI, Emile BEYROUTI, Céline BALITRAN-FAURE, Philippe MASSON, Jean-Christian DARNE, Eliane NAVILLE, Pascale ROTIVEL, Fabienne TIRTIAUX, Guillaume COUALLIER, Fabien BAGNON, Eric PEREZ, Nejma REDJEM

Liste des élus ayant voté CONTRE

Liste des élus s'étant ABSTENU

En cas de contestation, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.

ANNEXE : Plan d'actions Territoire Engagé Transition Écologique « Climat-Air-Energie » de Saint-Genis-Laval - CAP27 ! Objectif Territoire Engagé

Axe 1 - Préparer la ville aux changements de demain

Action 1 : Définir la vision, les objectifs et la stratégie climat-air-énergie de la ville

Action 2 : S'engager dans un programme d'adaptation au changement climatique en luttant contre les îlots de chaleur

Pour répondre aux enjeux d'adaptation et de lutte contre les îlots de chaleur urbains, notre plan d'actions cherche à renforcer la dés-imperméabilisation et la végétalisation des espaces publics. L'une des priorités du mandat actuel est de végétaliser les cours d'école des trois groupes scolaires publics de la ville, projet qui sera mené à bien d'ici fin 2025.

Axe 2 - Préserver les ressources, notre agriculture et le milieu naturel

Action 3 : Définir et mettre en œuvre la stratégie de prévention et de gestion des déchets

Action 4 : Transcrire les enjeux climat-air-énergie (CAE) et de préservation des ressources naturelles dans les opérations d'aménagement

Action 5 : Préserver la biodiversité et les espaces verts

Action 6 : Optimiser la gestion de la ressource en eau

Action 7 : Soutenir une agriculture et une alimentation plus durable

L'un des grands objectifs de notre plan d'actions est de continuer la lutte pour la conservation des espaces naturels et agricoles et le bon entretien des espaces verts. Sur le plateau des Hautes-Barolles et sur une portion de l'ENS des Etangs, les terres dédiées à l'agriculture et à la biodiversité sont protégées par une politique forte de conservation et de surveillance (aménagements illégaux, suivi de la biodiversité, veille foncière pour l'implantation d'agriculteurs, etc.).

Les services des espaces verts continueront aussi à entretenir les espaces végétalisés de manière raisonnée, en intégrant une bonne gestion des eaux et bénéficieront notamment de formations sur la biodiversité. Les documents d'urbanisme seront aussi un levier à actionner pour veiller à l'amélioration du cadre de vie saint-geinois. La ville se donne l'ambition d'avoir une réflexion systématique lors des nouveaux projets d'aménagement aux enjeux de mobilité, végétalisation et gestion des eaux pluviales.

Axe 3 - Augmenter notre résilience énergétique

Action 8 : Travailler en étroite collaboration avec la Métropole sur le déploiement du Réseau de Chaleur Urbain

Action 9 : Connaître son patrimoine et le rénover

Action 10 : Améliorer et optimiser les consommations d'énergie des bâtiments et de l'éclairage public

Action 11 : Augmenter la part de consommation d'énergie renouvelable (EnR) dans les bâtiments publics

Action 12 : Augmenter la production locale d'EnR

Action 13 : Prévenir et lutter contre la précarité énergétique

Action 14 : Informer, sensibiliser et inciter les particuliers à rénover leur habitation

En matière d'énergie, le territoire est malheureusement peu propice au développement de différentes sources d'énergies renouvelables (pas de potentiel éolien, ni hydroélectrique et peu d'espaces louables à la méthanisation et au bois-énergie). Cependant, La Métropole et la commune ont pour projet l'implantation d'un réseau de chaleur urbain totalement alimenté par de la biomasse d'ici 2027. La ville a pour ambition de relier le plus de bâtiments possibles sur ce nouvel équipement. Le développement de l'énergie solaire photovoltaïque et thermique est également un sujet que la ville étudiera et valorisera plus fortement. Notre médiathèque sera bientôt équipée de panneaux photovoltaïque mais il est important d'aller couvrir d'autres bâtiments du parc communal.

Afin de réduire ses consommations et se montrer exemplaire, la ville s'engage à mieux connaître son patrimoine et à le rénover progressivement en commençant par les bâtiments les plus énergivores (les écoles en particulier). Le parc sera également suivi afin de maîtriser au mieux les consommations et la sobriété. Enfin, l'éclairage public continue son chemin vers le 100% LED.

La ville souhaite toujours accompagner au mieux ses habitants à réduire leurs factures énergétiques et à recourir aux énergies renouvelables. Pour cela, la ville continuera à collaborer avec l'Agence locale de l'énergie et du climat (ALEC) et le Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement pour informer, sensibiliser et inciter les Saint-Genois à engager des travaux de rénovation énergétique et d'installation de nouveaux équipements EnR.

Axe 4 - Pour une mobilité adaptée

Action 15 : Organiser les mobilités du territoire

Action 16 : Promouvoir la mobilité durable en interne

Action 17 : Développer les réseaux et infrastructures pour les mobilités douces, sensibiliser la population

La commune souhaite également repenser ses aménagements futurs et passés, notamment en requalifiant l'aménagement du centre-ville, d'abord par la mise en place du stationnement payant puis par des aménagements de voirie plus douce et moins centrée sur la voiture. Cette requalification vise aussi à diminuer les émissions de gaz à effet de serre (GES) et de polluants atmosphériques. Pour parachever ce projet, il est également prévu de continuer la sensibilisation auprès des habitants et des agents en interne sur les solutions alternatives à la voiture individuelle.

Axe 5 - Vers une collectivité exemplaire

Action 18 : Organiser les ressources humaines pour mener la politique climat-air-énergie

Action 19 : Préparer l'obligation d'élaborer un budget vert

Action 20 : Être exemplaire en matière d'écoresponsabilité de la commande publique

Action 21 : Être exemplaire en matière d'écoresponsabilité des événements

La collectivité s'engage pour ses habitants mais se doit aussi de montrer la voie. Par l'écoresponsabilité d'abord, des mesures sont prises pour rendre les événements plus vertueux et la commande publique s'engage à verdir ses achats. Pour mener cette stratégie, la ville favorisera une organisation transversale permettant de conduire efficacement les projets du plan d'actions. La formation des agents, l'intégration des enjeux CAE dans les fiches de postes et l'évaluation annuelle des agents sont des mesures que la ville va mettre en œuvre.

Axe 6 - La transition avec tous

Action 22 : Communiquer sur les enjeux climat-air-énergie auprès de différentes cibles

Action 23 : Favoriser les activités économiques durables

Action 24 : Développer des actions d'éducation et de sensibilisation dans les établissements scolaires

Action 25 : Mobiliser la société civile et l'inciter à un comportement plus responsable

La ville souhaite tout de même inciter les entreprises du territoire à diminuer leurs incidences environnementales et travaille en parallèle à l'implantation de nouvelles entreprises plus vertueuses et/ou dont l'activité concourt à la transition écologique.

Des actions de sensibilisation continueront d'être organisées à destination de la société civile, notamment via un agenda d'événements dédiés qui regroupera différentes manifestations, ateliers, ciné-débats autour de la transition écologique. Les scolaires seront également pris en compte, grâce aux animations pédagogiques liées à l'Espace Naturel Sensible, au Défi Class'Énergie et à des actions de lutte contre le gaspillage alimentaire pour sensibiliser les enfants.

En résumé, la stratégie s'axe autour de différentes orientations :

- ne pas artificialiser le territoire tout en restant dynamique ;

- s'adapter aux fortes chaleurs en ville en y instaurant des îlots de fraîcheur ;
- préserver les espaces naturels et agricoles ;
- renforcer l'offre de solutions alternatives à la voiture individuelle et augmenter la part de mobilités douces et actives ;
- développer l'offre de logement en renforçant l'offre locative sociale et l'accès abordable ;
- améliorer le parc de logements existants en accompagnant la réhabilitation du parc privé et social dans un objectif de performance énergétique ;
- réduire et gérer efficacement les déchets (en interne, sur les marchés et dans les espaces publics) ;
- optimiser au mieux la production et l'utilisation des énergies renouvelables à l'échelle du territoire ;
- faire preuve d'exemplarité grâce à la rénovation énergétique du patrimoine de la collectivité, le changement de mobilité des agents et les achats responsables ;
- développer une gouvernance et une organisation interne transversale permettant d'atteindre ces objectifs.